Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051227FAUCH-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du sept mai avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	R
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HAREL Jean-Pierre	*HOCHET Lyna*	L'ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Pauline BERTIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051227FAUCH-DE

Délibération 2026.05.12.27
Fauchage voies communales

Après présentation à la commission urbanisme du 28.04.26, Madame le Maire présente 5 devis pour le fauchage des voies communales. La prestation comprend :

- Un 1e passage (entre le 20 mai et le 10 juin)
  - débroussaillage des accotements, des virages, carrefours, entrées de bourg, signalisation (35 kms)
  - débroussaillage des accotements et talus (22 kms)
- Un 2e passage (fin juillet - début août)
  - Débroussaillage des accotements et talus sur toutes les voies communales, les entrées de bourg, les bassins de rétention (35 kms)

Les propositions sont les suivantes :

SARL DESLANDES	SARL BROUDIC	EARL BOUTEILLER	SARL LE MONNIER	Ets Didier ROBLIN
14 715 € TTC	10 458 € TTC	29 347,20 € TTC	10 515,60 € TTC	15 390 € TTC
12 262,5 € HT	8 715 € HT	24 456 € HT	8 763 € HT	12 825 € HT

La commission propose de retenir la proposition de la SARL DESLANDES pour un montant de 12 262,5 € HT soit 14 715 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE le devis de fauchage des voies communales de la SARL DESLANDES, pour un montant de 12 262,5 € HT soit 14 715 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents y afférant.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Rosi BORDET